

**Union Départementale des Associations
Familiales du Finistère**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 15 rue Gaston Planté 29200 BREST
N° SIREN : 308 851 922

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

Union Départementale des Associations Familiales du Finistère

15 rue Gaston Planté
29200 BREST

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Familiales du Finistère,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales du Finistère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023 décrit dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par son conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 21 mai 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT BRETAGNE

Elodie GUEGUEN
Associée

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	87 168	61 740	25 428	18 754
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	453 000		453 000	453 000
Constructions	6 237 134	2 390 579	3 846 555	3 941 304
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 208 996	1 006 940	202 056	275 370
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	394 862		394 862	2 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	153		153	
Prêts	503 447		503 447	479 185
Autres immobilisations financières	17 701		17 701	17 415
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	8 902 460	3 459 259	5 443 201	5 187 027
Comptes de liaison (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	380 177	8 199	371 978	481 522
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	145 902		145 902	219 953
Charges constatées d'avance	98 670		98 670	77 741
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	5 875 913		5 875 913	5 254 126
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	6 500 662	8 199	6 492 463	6 033 342
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	15 403 121	3 467 457	11 935 664	11 220 370

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	216 578	216 578
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	216 578	216 578
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	4 378 513	4 080 721
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
- dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	1 621 460	1 333 747
Autres réserves	579 959	579 959
Report à nouveau	-221 941	54 978
- dont report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	-618 829	-325 626
Excédent ou déficit de l'exercice	412 623	40 872
- dont excédent ou déficit des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	310 783	-47 190
Situation nette (sous-total)	4 785 772	4 393 149
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 846	14 353
Provisions réglementées	327 617	282 773
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	5 123 235	4 690 275
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	0	0
Comptes de liaison (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 138 260	1 111 917
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (III)	1 138 260	1 111 917
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	320 739	324 968
Provisions pour charges	1 656 923	1 488 933
TOTAL DES PROVISIONS (IV)	1 977 663	1 813 901
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	509 661	692 231
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme	33 002	31 516
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315 920	233 692
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 190 612	2 074 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	647 311	572 566
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES (V)	3 696 506	3 604 277
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à VI)	11 935 664	11 220 370

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 681	1 745
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	3 455 815	3 056 831
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	10 927 187	10 344 395
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	255 600	254 760
Subventions d'exploitation	1 479 267	1 332 768
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	48 676	223 816
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	87 249	122 487
Autres produits	69 668	49 016
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 069 542	15 131 059
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 376 944	2 272 924
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 017 990	991 247
Salaires et traitements	8 194 303	8 094 030
Charges sociales	3 334 746	3 089 748
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	328 888	339 511
Dotations aux provisions	206 959	235 418
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	93 253	52 264
Autres charges	119 735	98 067
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 672 818	15 173 209
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	396 724	-42 149
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	65 268	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 124	10 218
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	72 392	10 218
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 786	6 249
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	4 786	6 249
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	67 605	3 969
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	464 329	-38 180

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (V)	4 283	85 307
Charges exceptionnelles (VI)	52 781	6 254
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-48 498	79 053
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 208	
Total des produits (I+III+V)	16 146 216	15 226 584
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	15 733 593	15 185 712
EXCEDENT OU DEFICIT	412 623	40 872
- dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	310 783	-47 190
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	32 319	31 569
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	32 319	31 569
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	32 319	31 569
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	32 319	31 569

ANNEXE COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

UDAF du FINISTERE

Au 31/12/2025, les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 11 935 664 €
Produits : 16 146 216 €
Résultat net comptable (excédent) : 412 623 €

Fait à Brest

Le 19 mai 2026

Annexe au bilan clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 935 664 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un excédent de 412 623 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

OBJET SOCIAL

L'U.D.A.F. du Finistère bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles. Elle regroupe les Associations Familiales et des Fédérations d'Associations Familiales du département. Elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Familiales dont elle est membre.

L'U.D.A.F. du Finistère est chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts matériels et moraux de toutes les familles vivant sur le territoire du département, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques.

Son activité consiste à :

- Donner avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et proposer toutes mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- Représenter officiellement toutes les familles françaises et étrangères du département,
- Désigner ou proposer les représentants des familles aux conseils, organismes et assemblées instituées par l'Etat, le département, la commune,
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles,
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs Publics estiment devoir lui confier la charge,
- Ester en justice, c'est-à-dire exercer au nom des familles toute action civile auprès des instances judiciaires compétentes.

MISSIONS

L'UDAF du Finistère exerce différentes missions qui se retrouvent dans les services ci-dessous :

- Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs
- Service des mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - MADEHO
- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert – SAEMO Nord
- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert et à moyens renforcés – SAEMO Sud
- Service Maison d'Accueil et d'Entraide mutuelle
- Service de résidence Accueil MADEN
- Services des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- Service Contrat Jeunes Majeurs / Mineurs Non Accompagnés
- Service d'information et d'accompagnement des Tiers Dignes de Confiance

- L'Institution

Les Autres Services regroupent les autres actions menées par l'association (Sépie, Lieu neutre, médiation familiale, action logement, ad'hoc et GEM).

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au 31/12/2025, l'UDAF du Finistère dégage un résultat global excédentaire de 412 623 € pour un excédent de 40 872 € en 2024 et un résultat de 149 401 € en 2023.

En 2025, l'ensemble des recettes de l'UDAF du Finistère s'établit à 16 146.2 K€ (y compris Madeho Usagers), en hausse de +919.6 K€ au regard des résultats 2024 et de +754.2 K€ par rapport au budget exécutoire 2025. A noter la forte augmentation de l'activité du SEPIA, + 91.9 K€ de recettes au regard de 2024 et +124.3 K€ par rapport au budget validé. Les produits liés au prélèvement décret augmentent de +173.2 K€ par rapport à l'exercice 2024 et de +356.3 K€ au regard du budget exécutoire (BE). Augmentation des produits liés au service Action Logement (Nouvelle convention signée en 2025)

En 2025, versement du Ségur pour Tous pour les services SMJPM au titre de l'exercice 2025 et SABEGE au titre des exercices 2024 & 2025.

Pour mémoire, début 2025, les services de la DREETS ont sollicité les services MJPM et SABEGE pour une estimation du montant global à verser sur la base de 447 € bruts mensuels soit 5 364 € pour un ETP. En 2024, pour le service SMJPM, 70.62 ETP étaient concernés par le Ségur pour Tous, soit une enveloppe pour 2024 estimée à 378 806 €. Concernant l'exercice 2025, une projection a été réalisée sur la base d'un effectif de 71.12 ETP, soit une enveloppe de 381 488 €. En 2024, pour le service SABEGE, 5.83 ETP étaient concernés par le Ségur pour Tous, soit une enveloppe pour 2024 estimée à 31 272 €. Concernant l'exercice 2025, une projection a été réalisée sur la base d'un effectif de 6.26 ETP, soit une enveloppe de 33 579 €.

Concernant le SMJPM, la projection 2025 a été versée pour un montant de 381 488 €. L'enveloppe 2024 « Ségur pour Tous » d'un montant de 378 806 € reste non financée à fin 2025.

Pour le SABEGE, la construction budgétaire 2025 validée par les services financeurs intègre le financement 2024 et 2025 du « Ségur pour Tous » pour un montant de 64 851 €.

Le Conseil Départemental a versé une somme de 44.8 K€ au titre du Ségur pour Tous pour les services AEMO Nord et Sud, CJM, TDC et Madeho. A leur demande, cette somme a été comptabilisée en séquestre sur l'exercice à l'exception du SAVS Madeho pour lequel la somme est positionnée en recettes.

En 2025, impact sur le Groupe 2, de l'attribution des titres restaurants aux salariés à compter du mois d'avril. Cela représente une enveloppe de 157.4 K€ (coût employeur) en 2025.

L'Udaf, dans le cadre de l'attractivité des métiers, a débuté au 1er trimestre 2025, une expérience de mise en place de véhicules cofinancés auprès des mandataires volontaires, et ce pour une période de 24 mois. Le principe étant, pour eux, de disposer d'un véhicule pour les déplacements professionnels et personnels moyennant une participation financière aux coûts

de location du véhicule. Un retour d'expérience sera fait à l'issue de la période. 50 mandataires participent à cette mise en place.

Concernant le service SMJPM, création du poste de Contrôleur Interne à compter du 1er juillet 2025. Objectif : renforcer les contrôles auprès du service MJPM et réalisation des process de contrôle interne.

Poursuite des projets d'accompagnement des outils de travail à distance : déploiement de la dématérialisation des envois courriers et des signatures électroniques, mise en place de nouveaux équipements de mobilité.

Versement d'une prime de partage de la valeur en décembre 2025 pour un montant total de 159.2 K€.

Réflexion engagée en début d'année sur le changement de logiciel de comptabilité en partenariat avec la solution développée par la société EIG.

Démarrage de la réflexion pour la réhabilitation et l'extension des locaux de Brest avec le Cabinet SERAZIN en janvier 2025 : projet à l'étude : rénovation des bungalows, transformation de l'amphithéâtre en bureaux et réaménagement de bureaux existant dans le bâtiment principal. Démarrage des travaux, début 2026. Le projet sera financé en partie sur fonds propres et également avec recours au financement bancaire.

Changement de plan comptable : mise en place du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 ; et du règlement ANC 2023-03.

Evaluation externe par l'HAS (Haute Autorité de Santé) des services de l'Enfance et de l'accompagnement, à savoir les services d'AEMO Nord et Sud, les jeunes majeurs (CJM/MNA) et le SAVS MADEHO. Audits validés par l'HAS et grille de résultats en catégorie A (Plus haut niveau de validation).

Dans la continuité du Plan Informatique 2021-2025, rédaction de la Vision stratégie numérique 2026-2030. Projection sur les sujets de la pérennisation de l'architecture informatique et téléphonique ainsi que sur les modalités de sécurisation des outils et des données (Cybersécurité).

Réflexion engagée sur le déploiement d'un plan de continuité de l'activité au sein de la structure et réalisation de tests d'intrusion physiques et informatiques. Restitution auprès des équipes. Mises en place des actions correctives.

Poursuite du renforcement des process de sécurisation de nos outils informatiques (risque cyber Pc et Téléphonie). Mise en place des outils de supervision ; impact sur les coûts de maintenances informatiques ainsi que sur les coûts d'assurance informatique.

Placement sur des comptes à termes de l'excédent de trésorerie générant sur l'exercice des intérêts courus non échus de 33 K€ sur 2025. Les échéances 2025 ont été remplacées sur de nouveaux comptes à termes. En mars 2025, premier retour sur capital (capital + intérêts) des placements initiés en février 2024.

REGLES ET METHODES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, conformément aux règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 (modifiant le règlement 2014-03) et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charges :
 - Refacturations diverses ;

- Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
- Indemnités d'assurance reçues ;
- Frais d'émission d'emprunt.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

1- Changements liés à la réglementation comptable				
Fusion de postes comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Immobilisations corporelles en cours	2 000	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 000
	Avances et acomptes	-		
	Autres participations	-	Participations	-
	Participations	-		
Scission de postes comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Autres titres immobilisés	-	TIAP	-
			Autres titres immobilisés	-
Création/Modifications de postes comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 426	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-
Suppression de poste comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Reprises sur provisions (et amortissement), transferts de charges	133 737	Reprises sur provisions (et amortissement)	71 425
			Autres achats et charges externes	42 583
			Salaires et traitements	19 729

EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Pas d'évènement Post-Clôture.

INFORMATION SEGR POUR TOUS

Au 1^{er} juillet 2024, versement de la prime pour les personnels socio-administratifs, appelée prime « Ségur pour Tous », avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Prime « Ségur pour Tous » financée par les services de l'Etat pour le SMJPM et le SABEGE. En 2025, tout comme en 2024 en attente du financement par les autorités du Conseil Départemental.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de l'entité ont donc été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable :

• Logiciels	01 ans
• Construction	de 20 à 50 ans
• Installations, Agencements et Aménagements	de 5 à 10 ans
• Matériels et Outillages.....	05 ans
• Matériel Informatique.....	de 3 à 5 ans
• Matériel de Bureau	de 4 à 5 ans
• Mobilier et divers	de 2 à 10 ans

Le détail des valeurs brutes et des amortissements est fourni dans les tableaux ci après.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Le tableau ci-après décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'association a constaté, au 31/12/2025, **un engagement de 1 068 946.50 €** calculée selon la méthodologie ci-dessous :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et de l'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : **3.70 %**
- Taux de charges : **52.75 %**
- Age de départ à la retraite : **64 ans**
- Table de taux de mortalité : **TV 88/90**

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

Le Conseil d'administration a retenu les personnes suivantes : *Présidente, Trésorier et Secrétaire du Conseil.*

Il s'agit de personnes bénévoles non rémunérées et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il a été comptabilisé, sur l'exercice 2025, une somme de **24 890 € TTC**.

LES COMPTES DES MAJEURS PROTEGES

Les fonds gérés par l'UDAF, pour le compte des personnes sous tutelles, s'élèvent à un montant de **223 563 718 €** au 31 décembre 2025.

VALORISATION DU BENEVOLAT

Les heures de bénévolat ont été valorisées au SMIC horaires sur lequel a été appliqué le taux de charges sociales de la structure

Total des heures	Taux du SMIC	Taux des Charges Sociales	Valorisation
1 781	11.88 €	52.75	32 319.27 €

VENTILATION DES RESULTATS PAR SECTION

Résultat Comptable	Résultat 2024	Résultat 2025
SMJPM	-132 441 €	254 106 €
SABEGE	37 941 €	64 210 €
AEMO-NORD	-17 066 €	12 583 €
AEMO-SUD	83 511 €	3 910 €
Conso AEMO	66 446 €	16 493 €
CJM/MNA	-15 442 €	-16 571 €
MADEHO	4 091 €	-11 332 €
TDC	-7 786 €	3 878 €
MADEN Brest	587 €	-6 066 €
MADEN Mix	9 604 €	-7 841 €
MADEN Qper	-13 661 €	12 691 €
MASP	-12 163 €	-13 584 €
INSTITUTION	17 716 €	77 955 €
ATF	-2 337 €	-4 313 €
ENQUETES	1 054 €	2 252 €
ADHOC	-13 406 €	12 783 €
SEPIA	62 489 €	18 286 €
ALS	52 526 €	6 157 €
ESP. RENCONTRE	-11 165 €	-5 511 €
MEDIATION	-3 182 €	9 032 €
	40 872 €	412 623 €

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF**Proposition d'affectation des Résultats Administratifs 2025 au Conseil d'Administration**

Affectation	Cpte	Libellé	SMJPM	SABEGE	AEMO Nord	AEMO Sud
		UDAF29 - Résultat Administratif 2025	254 106 €	64 210 €	-33 €	25 566 €
Report à Nouveau	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	160 000 €	30 000 €		10 000 €
Report à Nouveau	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF			-33 €	
Réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF				
Réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (Trésorerie)				
Réserves	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF	94 106 €	34 210 €		15 566 €
Réserves	106856	Réserves de compensation des déficits - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF				
		TOTAL Affectation	254 106 €	64 210 €	-33 €	25 566 €

Affectation	Cpte	Libellé	SMJPM	SABEGE	AEMO Nord	AEMO Sud
		UDAF29 - Résultat Administratif 2025	254 106 €	64 210 €	-33 €	25 566 €
Report à Nouveau	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	160 000 €	30 000 €		10 000 €
		Participation au financement des licences Professionnelles/CNC	40 000 €	10 000 €		
		Participation au financement des véhicules cofinancés	40 000 €	10 000 €		
		Financement Contrats d'Apprentissage et Tutorat	15 000 €	10 000 €		
		Réaménagement Locaux d'archives Quimper	20 000 €			
		Développement des mobilités - Sécurisation Locaux Vélo	20 000 €			
		Aménagement Salle de Réunion et Visio Morlaix	25 000 €			
		Financement de la mise des titres-restaurants				10 000 €
		Total	160 000 €	30 000 €	0 €	10 000 €

Proposition d'affectation des Résultats Administratifs 2025 au Conseil d'Administration

Affectation	Cpte	Libellé	MADEHO	CJM/MNA	TDC
		UDAF29 - Résultat Administratif 2025	-10 772 €	-16 010 €	-1 927 €

Report à Nouveau	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
Report à Nouveau	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF	-10 772 €	-16 010 €	-1 927 €
Réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF	8 587 €		
Réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (Trésorerie)			
Réserves	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF			
Réserves	106856	Réserves de compensation des déficits - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF			
TOTAL Affectation			-2 185 €	-16 010 €	-1 927 €

Affectation	Cpte	Libellé	MADEHO	CJM/MNA	TDC
		UDAF29 - Résultat Administratif 2025	-10 772 €	-16 010 €	-1 927 €

Report à Nouveau	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
------------------	-------	--	--	--	--

Participation au financement des licences Professionnelles/CNC					
Participation au financement des véhicules cofinancés					
Financement Contrats d'Apprentissage et Tutorat					
Réaménagement Locaux d'archives Quimper					
Développement des mobilités - Sécurisation Locaux Vélo					
Aménagement Salle de Réunion et Visio Morlaix					
Financement de la mise des titres-restaurants					
Total			0 €	0 €	0 €

DETAIL DE L'ANNEXE

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Tableau des emprunts

Échéances créances et dettes

Suivi des fonds associatifs

Suivi des fonds dédiés

Engagements financiers

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Informations diverses

Comptes Financiers

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions Rebut	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0	0	
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	86 962	15 596	15 390	0	87 168
Total	86 962	15 596	15 390	0	87 168
Immobilisations corporelles					
TERRAINS	453 000	0	0	0	453 000
AGENCEMENTS TERRAINS	0	0	0	0	
BATIMENTS	5 568 606	0	0	0	5 568 606
AGENCEMENTS BATIMENTS	620 299	48 229	0	0	668 528
MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0	0	0	
AGENCEMENTS	0	0	0	0	
MATERIEL DE TRANSPORT	87 778	0	0	0	87 778
MATERIEL DE BUREAU	163 419	19 783	19 663	0	163 539
MATERIEL INFORMATIQUE	428 966	41 651	0	0	470 617
AUTRES IMMO CORPORELLES	453 019	34 041	0	0	487 060
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	0			0	
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 000	466 802	73 941	0	394 861
AVANCES ET ACOMPTES	0			0	
Total	7 777 088	610 506	93 603	0	8 293 991
Tableau des emprunts					
TITRES IMMOBILISES	0	153	0	0	153
PRETS	479 185	36 092	11 830		503 447
AUTRES IMMO. FINANCIERES	17 415	730	444	0	17 700
Total	496 600	36 975	12 274	0	521 349
T O T A U X	8 360 649	663 077	121 267	0	8 902 466

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUE	Amortissements cumulé au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulé à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0		0	
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	68 208	8 922	15 390	61 74
Total	68 208	8 922	15 390	61 74
Immobilisations corporelles				
TERRAINS	0			
AGENCEMENTS TERRAINS	0			
BATIMENTS	1 792 411	176 457		1 968 86
AGENCEMENTS BATIMENTS	385 127	36 584		421 71
MATERIEL ET OUTILLAGE	0			
AGENCEMENTS	0			
MATERIEL DE TRANSPORT	70 063	6 678		76 74
MATERIEL DE BUREAU	145 472	15 413	19 663	141 22
MATERIEL INFORMATIQUE	357 314	46 995		404 30
AUTRES IMMO CORPORELLES	355 026	29 639		384 66
Total	3 105 414	311 767	19 663	3 397 51
T O T A U X	3 173 622	320 689	35 053	3 459 25

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUE		Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
	Réserves				
	RESERVE DE TRESORERIE	1 131 531,79	276 769,59	13 660,86	1 394 640,52
	Total	1 131 531,79	276 769,59	13 660,86	1 394 640,52
	Provisions réglementées				
	DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	282 772,91	0,00	0,00	282 772,91
	PROVISIONS POUR PENSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
	RENFORCEMENT BFR		47 641,00	2 797,00	44 844,00
	Total	282 772,91	47 641,00	2 797,00	327 616,91
	Provisions pour risques et charges				
	PROVISIONS POUR LITIGES	24 769,27	7 601,01		32 370,28
	PROV. POUR AMENDES ET PENALITES	0,00			0,00
	PROV. POUR RISQUES LIES A L'INVEST	0,00			0,00
	AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHGES	500 906,81	98 050,33	11 811,50	587 145,64
	Total	525 676,08	105 651,34	11 811,50	619 515,92
	Provisions pour dépréciation				
	IMMO. INCORPORELLES	0,00			0,00
	IMMO. CORPORELLES	0,00			0,00
	STOCKS ET EN COURS	0,00			0,00
	COMPTES CLIENTS - DEBITEURS DIVERS	5 478,41	8 198,82	5 478,41	8 198,82
	PROV. POUR DEP. CPTES. FINANCIERS	0,00			0,00
	Total	5 478,41	8 198,82	5 478,41	8 198,82
	T O T A U X	1 945 459,19	438 260,75	33 747,77	2 349 972,17
	dont dotations et reprises :				
	d'exploitation 681		113 850,16	17 289,91	
	financières 686				
	exceptionnelles 687		47 641,00	2 797,00	
	dont affectation de résultat 120		276 769,59	13 660,86	

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES EMPRUNTS

[illegible]

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES CREANCES

	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rattachées à des participations	153	153	
Prêts -- 1% Logement	503 447,35	36 092,45	467 354,90
Autres immobilisations financières	17 700,81	730,00	16 970,81
Créances douteuses	8 198,82	8 198,82	
Autres créances	517 879,87	517 879,87	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités			
Comptes de liaison	0,00	0,00	
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	98 670,29	98 670,29	
TOTAUX	1 146 049,64	661 723,93	484 325,71
Montant des prêts accordés	36 092,45		
Montant des remboursements réalisés	0		

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES DETTES

	Montant brut	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum				
Emprunts à plus de 2 ans	509 434,38	183 954,07	325 480,31	0,00
Emprunts et dettes financières divers	33 228,58	33 228,58		
Fournisseurs et comptes rattachés	315 919,89	315 919,89		
Personnel et comptes rattachés	2 190 612,39	2 190 612,39		
Organismes sociaux	0,00	0,00		
Etat et autres collectivités publiques	0,00	0,00		
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00		
Comptes de liaison	0,00	0,00		
Groupes et associés	0,00	0,00		
Autres dettes	647 310,94	647 310,94		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAUX	3 696 506,18	3 371 025,87	325 480,31	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	182 488,78			

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

Numéro de cpte	Comptes	AN	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
194-	Fonds dédiés sur subventions de fonctiont.	135 940,60	93 591,72	63 957,88	165 574,44
195-	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197-	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification				
	Total		93 591,72	63 957,88	165 574,44
6894-	Engagements à réaliser sur subvention reçues	/	93 591,72	/	/
6895-	Engagements à réaliser sur dons manuels	/		/	/
6897-	Engagements à réaliser sur legs et donations	/		/	/
	Engagements à réaliser sur contributions financières des autorités de tarification				
	Total		93 591,72	/	/
7894-	Report sur subventions attribuées	/	/	63 957,88	/
7895-	Report sur dons manuels affectés	/	/		/
7897-	Report sur legs et donations affectées	/	/		/
	Report sur contributions financières des autorités de tarification				
	Total		0,00	63 957,88	/

Reclassement au 31/12/2020 de deux comptes :

46711200 Formation Agent d'accueil gens du voyage pour un montant de 6 079.32 € (Compte 194200)

46300000 Fonds en dépôts FIPJ pour un montant de 2 292.81 € (Compte 194100)

194300 Fonds Inst part 2 (IPAP) : 17 905.51 €

Repris en 2025

194400 Fonds Médiation Familiales : 17 272.25 €

194500 Fonds Lieu Neutre : 33 608.48 €

194600 Fonds AEB Hors Part 2 : 15 979.84 €

194700 Fonds dédiés Inst Part 1 : 341.54 €

194800 Fonds MADEHO : 12 800.64 €

194850 Fonds 1% Logement : 34 525.95 €

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

Numéro de cpte	Comptes	AN	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
19210000	Fonds dédiés à l'investissemen	78 279,20			78 279,20
19210020	Fonds dédiés invest. 2020	19 013,52		2 670,00	16 343,52
19210022	Fonds dédiés invest. 2022	10 000,00			10 000,00
19210024	Fonds dédiés invest. 2024	81 628,22			81 628,22
19220007	Fonds dédiés exploitat° 2007	0,00			0,00
19220015	Fonds dédiés exploitat° 2015	215 309,63			215 309,63
19220018	Fonds dédiés QVT	212050,55		20 620,79	191 429,76
19220019	Fonds dédiés exploitat° 2019	34 964,99			34 964,99
19220020	Fonds dédiés exploitat° 2020	164 730,00			164 730,00
19220021	Fonds dédiés exploitat° 2021	125 000,00			125 000,00
19220022	Fonds dédiés exploitat° 2022	35 000,00			35 000,00
19220023	Fonds dédiés exploitat° 2023	0,00	20 000,00		20 000,00
19430000	Fonds dédiés Inst part 2	17 905,51		17 905,51	0,00
19440000	Fonds dédiés Médiation Familia	27 711,70	17 272,25	27 711,70	17 272,25
19450000	Fonds dédiés Lieu Neutre	36 314,84	13 105,08	15 811,44	33 608,48
19460000	Fonds dédiés AEB hors part 2	15 979,84			15 979,84
19470000	Fonds dédiés Inst part 1	2 532,12	338,65	2 529,23	341,54
19480000	Fonds dédiés Madeho	12 800,64			12 800,64
19485000	Fonds dédiés 1% logement	22 695,95	11 830,00		34 525,95
19486000	Fonds dédiés Hadhoc	0,00	51 045,74		51 045,74
	TOTAL	1 111 916,71	113 591,72	87 248,67	1 138 259,76

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES DETTES

ENGAGEMENTS DONNES

Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	1 068 946,50
Autres engagements donnés	289 237,26
TOTAL	1 358 183,76

ENGAGEMENTS RECUS

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

PRODUITS A RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	79 131,59
Disponibilités	
TOTAL	79 131,59

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2025

CHARGES A PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 936,77
Dettes fiscales et sociales	29 122,92
Autres dettes	37 788,98
TOTAL	68 848,67

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges/ produits d'exploitation	98 670,29	
Charges/ produits financieres		
Charges/ produits exceptionnels		
TOTAL	98 670,29	0,00

LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DES SERVICES

DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT		SEGUR	Avance trésorerie pour BFR
SMPM	7 540 442		
SABEGE	1 105 137		
MASP	255 600		
MADEHO	254 362	22 111	
FACTURATION			
CD 29 AEMONORD	735 779		16 073
CD 29 AEMOSUD	968 912		21 667
Action Logement ALS	190 003		
CD 29 CJM	460 314		4 440
SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DES RESIDENTS			
DDCS MADEN BREST	149 468		
DDCS MADEN MORLAIX	156 585		
DDCS MADEN QUIMPER	128 115		
AUTRES SUBVENTIONS			
DRFIP ATF	67 566		
CD 29 Administration Had'hoc	214 032		
CD 29 TDC	187 820		2 664
Ministère Justice Espace Rencontre	42 214		
CD 29 Espace Rencontre	20 000		
CAF Espace Rencontre	96 745		
MSA Espace Rencontre	4 319		
Ministère Justice Mediation Familiale	26 036		
CD 29 Mediation Familiale	4 000		
CAF Mediation Familiale	82 298		
MSA Mediation Familiale	5 000		
FONDS SPECIAL UNAF			
Fonds spécial part 1	193 434		
Fonds spécial part 2	57 249		
		12 945 429	22 111
			44 844

VENTILATION DES EFFECTIFS CDI EN ETP AU 31/12/2025

	ETP	Effectif
Section : Administratifs	61,70	65,00
Section : Cadres	28,40	29,00
Section : Personnel de Service	0,50	1,00
Section : Intervenants Sociaux	127,79	133,00
Sous-Total	218,39	228,00
Intervenants Sociaux - Personnel CAF mis à disposition	0,00	0,00
Total	218,39	228,00

Comptes Financiers au 31/12/2025

5 875 912,81 €

Comptes financiers gérés pour tiers

574 643,11 €

Banque fonds gérés sabege	536 235,18 €
Banque fonds gérés smjpm	-3 413,32 €
Banque fonds gérés cjm	1 055,98 €
Banque fonds gérés xhadhoc	40 765,27 €

Comptes financiers Gestion

5 301 269,70 €